Centre HOSPITALIER Alès-Cévennes

Le Directeur

Décision N°921 relative à la délégation de signature accordée par Monsieur le Directeur du Centre Hospitalier Alès-Cévennes à l'équipe de direction

Le directeur du Centre Hospitalier Alès-Cévennes :

- vu la loi hôpital, patient, santé et territoire (H.P.S.T) du 21 juillet 2009 ;

- vu la loi du 5 juillet 2011 relative aux droits de la protection des personnes faisant l'objet de soins psychiatriques et aux modalités de leur prise en charge ;

- vu le code de la santé publique et, notamment les articles L.6141-1 et suivants, L.6143-7, D6143-33 à 6143-35 et R 6143-38 du Code de la Santé publique ;

- vu le décret n° 2002-550 du 29 septembre 2010 modifié portant statut particulier du corps de directeur des soins de la fonction publique hospitalière ;

- vu le décret n° 2005 du 2 août 2005 modifié portant statut particulier des grades et emplois des personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 (1°, 2°, 3°) de la loi n°86-33 du 9 janvier 1986 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

- considérant l'arrêté du CNG du 4 avril 2024 nommant M. Christian CATALDO en qualité de directeur du CH Alès-Cévennes et du CH de Ponteils, pour une durée de 4 ans à compter du 1er mai 2024 ;

DECIDE

Article 1

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christian CATALDO, Directeur du Centre Hospitalier Alès-Cévennes et du Centre Hospitalier de Ponteils, délégation de signature est donnée à M. Pascal WESTRELIN, Adjoint au Directeur.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christian CATALDO, Directeur du Centre Hospitalier Alès-Cévennes et du Centre Hospitalier de Ponteils, et de M. Pascal WESTRELIN, Adjoint au Directeur, délégation de signature est donnée dans les matières énumérées ci-après :

1.1 Ordonnancement et mandatement des dépenses et émission des titres de recettes

- 1er ordonnateur suppléant : Mme BOYER, directrice adjointe, chargée par intérim des ressources financières, du contrôle de gestion et de la patientèle
- 2ème ordonnateur suppléant : Mme Véronique BEHEREGARAY, directrice adjointe, chargée des ressources logistiques et techniques, du GIP « Blanchisseur Cévenol » et du SIH

1.2 Décision du directeur en matière de soins psychiatriques

En cas d'absence ou d'empêchement du directeur, délégation est donnée à un membre de l'équipe participant à la garde de direction, à l'effet de signer les décisions relatives à la mise en œuvre de la loi du 5 juillet 2011 afférentes aux droits de la protection des personnes faisant l'objet de soins psychiatriques et aux modalités de leur prise en charge.

1.3 Réquisition

En cas d'absence ou d'empêchement du directeur, délégation est accordée à un membre de l'équipe participant à la garde de direction, à l'effet de signer les réquisitions judiciaires à personne, lors de la saisie de dossiers médicaux de patients hospitalisés, ou ayant été hospitalisés au Centre Hospitalier Alès-Cévennes.

1.4 Procédure « 1 ligne SMUR »
En cas d'absence ou d'empêchement du directeur, délégation est accordée à un membre de l'équipe participant à la garde de direction à l'effet de signer la procédure « 1 ligne SMUR ».

1.5 Direction des affaires générales, des coopérations, de la communication et des relations avec les usagers

M. Pascal WESTRELIN est chargé, en qualité de directeur des affaires générales, des coopérations, de la communication et des relations avec les usagers, incluant des dossiers spécifiques en tant que de besoin, de mettre en œuvre dans le domaine de sa direction, les orientations définies par le Conseil de surveillance et le directeur, afin de concourir à la qualité de la prise en charge.
Pour ce faire, il prend toutes dispositions nécessaires, avec l'appui des personnels sur lesquels il a autorité, afin de réaliser les objectifs qui lui ont été fixés.

En cas d'absence ou d'empêchement du directeur de l'établissement, délégation est donnée à M. Pascal WESTRELIN, directeur adjoint, à l'effet de signer les actes afférents aux missions de la direction des affaires générales, des coopérations, de la communication et des relations avec les usagers.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. WESTRELIN, délégation est donnée à M. ANDRE.

Il participe au comité de direction, qu'il tient informé de ses attributions et rend compte de l'emploi de sa délégation au directeur.

1.6 Direction des ressources financières, du contrôle de gestion et de la patientèle

Mme Delphine BOYER est chargée par intérim, en qualité de directrice adjointe, de la direction des ressources financières, du contrôle de gestion et de la patientèle, sous la responsabilité directe de M. CATALDO, Directeur général.

Mme Delphine BOYER est chargée par intérim, en qualité de directrice adjointe, incluant des dossiers spécifiques en tant que de besoin, de mettre en œuvre dans le domaine de cette direction, les orientations définies par le Conseil de surveillance et le directeur.
Pour ce faire, elle prend toutes dispositions nécessaires, avec l'appui des personnels sur lesquels elle a autorité, afin de réaliser les objectifs qui lui ont été fixés.

En cas d'absence ou d'empêchement du directeur de l'établissement, délégation est donnée à Mme Delphine BOYER, directrice adjointe, à l'effet de signer les actes afférents aux missions de la direction des ressources financières, du contrôle de gestion et de la patientèle, à l'exclusion des points 1, 4, 5, 6 et 15 de l'article L6143-7 du Code de la Santé publique.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Delphine BOYER, délégation est donnée à M. WESTRELIN ou à Mme Véronique BEHEREGARAY.

Jusqu'à la nomination d'un directeur des affaires financières, Mme Delphine BOYER participe au comité de direction, qu'elle tient informé de ses attributions et rend compte de l'emploi de sa délégation au directeur.

1.7 Direction des ressources humaines et de la formation

M. Emmanuel ANDRE est chargé, en qualité de directeur des ressources humaines et de la formation, incluant des dossiers spécifiques en tant que de besoin, de mettre en œuvre dans le domaine de sa direction, les orientations définies par le Conseil de surveillance et le directeur, en liaison avec la direction des soins afin de concourir à la qualité de la prise en charge.

Pour ce faire, il prend toutes dispositions nécessaires, avec l'appui des personnels sur lesquels il a autorité, afin de réaliser les objectifs qui lui ont été fixés.

En cas d'absence ou d'empêchement du directeur de l'établissement, délégation est donnée à M. Emmanuel ANDRE, directeur adjoint, à l'effet de signer les actes afférents aux missions de la direction des ressources humaines et de la formation y compris les décisions relevant du pouvoir de nomination et du pouvoir disciplinaire à l'exclusion des points 3, 7 et 14 de l'article L6143-7 du Code de la Santé publique.

La présidence du CSE est assurée par M. Emmanuel ANDRE
La présidence du F3SCT est assurée par Mme Véronique BEHEREGARAY

Pour le CSE : en cas d'absence ou d'empêchement de M. Emmanuel ANDRE, délégation est donnée à M. Pascal WESTRELIN. En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pascal WESTRELIN, délégation est donnée à Mme Amélie SACHOT.

Pour la F3SCT : en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Véronique BEHEREGARAY, délégation est donnée à M. Pascal WESTRELIN.

M. Emmanuel ANDRE participe au comité de direction, qu'il tient informé de ses attributions et rend compte de l'emploi de sa délégation au directeur.

1.8 Direction de la qualité et de la gestion des risques

Mme Valérie QUEROL est chargée, en qualité de responsable qualité et gestion des risques incluant des dossiers spécifiques en tant que de besoin, de mettre en œuvre dans le domaine de sa direction, les orientations définies par le Conseil de surveillance et le directeur. Sous l'autorité du directeur, elle met en œuvre la politique de la qualité des soins de la prise en charge.
Pour ce faire, elle prend toutes dispositions nécessaires, avec l'appui des personnels sur lesquels elle a autorité, afin de réaliser les objectifs qui lui ont été fixés.
En cas d'absence ou d'empêchement du directeur de l'établissement, délégation est donnée à Mme Valérie QUEROL, responsable qualité, à l'effet de signer les actes afférents aux missions de la direction de la qualité des soins, qui ne comportent pas de décisions relevant du pouvoir de nomination.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christian CATALDO, directeur du Centre Hospitalier Alès-Cévennes et du Centre Hospitalier de Ponteils, délégation de signature est donnée à Mme QUEROL de signer les documents relatifs à la radioprotection.
En cas d'absence de Mme QUEROL, délégation de signature est donnée à Mme Véronique BEHEREGARAY, Directrice des Ressources Logistiques et techniques.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme QUEROL, délégation est donnée à Mme FAUQUEMBERGUE, à l'exception des documents relatifs à la radioprotection.

Mme Valérie QUEROL participe au comité de direction, qu'elle tient informé de ses attributions et rend compte de l'emploi de sa délégation au directeur.

1.9 Direction des soins

Mme Jacqueline FAUQUEMBERGUE est chargée, en qualité de directrice des soins, incluant des dossiers spécifiques en tant que de besoin, de mettre en œuvre dans le domaine de sa direction, les orientations définies par le Conseil de surveillance et le directeur. Sous l'autorité du directeur, elle met en œuvre la politique de soins de l'établissement et s'intègre dans la qualité de la prise en charge.

Pour ce faire, elle prend toutes dispositions nécessaires, avec l'appui des personnels sur lesquels elle a autorité, afin de réaliser les objectifs qui lui ont été fixés.
En cas d'absence ou d'empêchement du directeur de l'établissement, délégation est donnée à Mme Jacqueline FAUQUEMBERGUE, directrice des soins, à l'effet de signer les actes afférents aux missions de la direction des soins, qui ne comportent pas de décisions relevant du pouvoir de nomination.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme FAUQUEMBERGUE, délégation est donnée à M. ANDRE.

Mme FAUQUEMBERGUE participe au comité de direction, qu'elle tient informé de ses attributions et rend compte de l'emploi de sa délégation au directeur.

1.10 Direction gestion des projets

Mme Jacqueline FAUQUEMBERGUE est chargée, en qualité de chargé de missions, de la direction gestion des projets, incluant des dossiers spécifiques en tant que de besoin, de mettre en œuvre dans le domaine de sa direction, les orientations définies par le conseil de surveillance et le directeur.
Pour ce faire, elle prend toutes dispositions nécessaires, avec l'appui des personnels sur lesquels elle a autorité, afin de réaliser les objectifs qui lui ont été fixés.

En cas d'absence ou d'empêchement du directeur de l'établissement, délégation est donnée à Mme Jacqueline FAUQUEMBERGUE, chargée de missions, à l'effet de signer les actes afférents aux missions de la direction des projets.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Jacqueline FAUQUEMBERGUE, délégation est donnée à M. WESTRELIN.

1.11 Direction du pôle personnes âgées et des affaires culturelles

M. Jean-Noël GRAS est chargé, en qualité de directeur adjoint, du pôle personnes âgées et des affaires culturelles, incluant des dossiers spécifiques en tant que de besoin, de mettre en œuvre dans le domaine de sa direction, les orientations définies par le Conseil de surveillance et le directeur.
Pour ce faire, il prend toutes dispositions nécessaires, avec l'appui des personnels sur lesquels il a autorité, afin de réaliser les objectifs qui lui ont été fixés.
En cas d'absence ou d'empêchement du directeur de l'établissement, délégation est donnée à M. Jean-Noël GRAS, directeur adjoint, à l'effet de signer les actes afférents aux missions de la direction du pôle personnes âgées et des affaires culturelles.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Noël GRAS, délégation est donnée à M. WESTRELIN.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Noël GRAS, délégation est donnée à Mme Nathalie DELEUZE, cadre assistante du pôle personnes âgées, à l'effet de signer les contrats de séjour des résidents des EHPAD/USLD.

1.12 Direction par délégation du CH de Ponteils

Mme FAUQUEMBERGUE, Mme BEHEREGARAY, Mme QUEROL, M. WESTRELIN, M. ANDRE, M. GRAS, sont chargés, en qualité de directeurs adjoints, de la direction par délégation du CH de Ponteils, incluant des dossiers spécifiques en tant que de besoin, de mettre en œuvre dans le domaine de sa direction, les orientations définies par le conseil de surveillance et le directeur.

Pour ce faire, ils prennent toutes dispositions nécessaires, avec l'appui des personnels sur lesquels ils ont autorité, afin de réaliser les objectifs qui leur ont été fixés.

1.13 Direction des ressources logistiques et techniques, des achats, du système d'information hospitalier, de l'UPC et du GIP « Blanchisseur Cévenol »

Mme Véronique BEHEREGARAY est chargée, en qualité de directrice ajointe, des ressources logistiques et techniques, des achats, du système d'information hospitalier**,** de l'UPC et du GIP « Blanchisseur Cévenol » incluant des dossiers spécifiques en tant que de besoin, de mettre en œuvre dans le domaine de cette direction, les orientations définies par le conseil de surveillance et le directeur.

Pour ce faire, Mme Véronique BEHEREGARAY prend toutes dispositions nécessaires, avec l'appui des personnels sur lesquels elle a autorité, afin de réaliser les objectifs qui lui ont été fixés.

En cas d'absence ou d'empêchement du directeur de l'établissement, délégation est donnée à Mme Véronique BEHEREGARAY, directrice adjointe, à l'effet de signer les actes afférents aux missions de la direction des ressources logistiques et techniques, des achats, du système d'information hospitalier**,** de l'UPC et du GIP « Blanchisseur Cévenol ».

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme BEHEREGARAY, délégation est donnée à M. WESTRELIN.

Mme Véronique BEHEREGARAY participe au comité de direction, qu'elle tient informé de ses attributions et rend compte de l'emploi de sa délégation au directeur.

1.13.1 Délégation liée aux achats dans le cadre du GHT Cévennes-Gard-Camargue

Le CHU de Nîmes, établissement support du GHT Cévennes-Gard-Camargue donne délégation à Mme Véronique BEHEREGARAY, directrice adjointe, agissant en sa qualité de réfèrent achats au sein de la fonction mutualisé du Groupement Hospitalier de Territoire Cévennes-Gard-Camargue.
Mme Véronique BEHEREGARAY, **est mise à disposition du Centre Hospitalier Universitaire de Nîmes à 4% de son temps de travail**.

A ce titre, Mme Véronique BEHEREGARAY dispose d'une délégation de signature pour :

- ✓ l'ensemble des familles d'achats (travaux, services et fournitures) pour lesquels l'établissement support aura préalablement accordé sa validation
- ✓ les marchés lancés au titre de l'établissement support, qui sont spécifiques à l'établissement partie dont il est originaire et pour les marchés lancés en groupement et pour lesquels l'établissement partie aura été désigné comme coordonnateur
- ✓ tous les marchés subséquents lancés au titre des accords-cadres conclus pour les établissements du GHT
- ✓ tous les actes d'exécution des marchés conclus avec un opérateur régional ou national avec lequel l'Etablissement support a notifié l'adhésion et/ou la reconduction d'un marché existant
- ✓ tous les actes d'achats relevant de la procédure sans publicité ni mise en concurrence préalables d'un montant inférieur à 60.000€ HT dès lors que la mutualisation des besoins n'a pu être établie et que la convergence des marchés n'est pas encore possible. Le seuil est de 100.000 € HT pour les marchés de travaux.

Mme Véronique BEHEREGARAY s'engage à respecter les procédures réglementaires en vigueur et celles mises en place au sein du Groupement Hospitalier de Territoire Cévennes-Gard-Camargue et fera précéder sa signature de la mention: "*Pour le Directeur Général du CHU de Nîmes, établissement support du Groupement Hospitalier de Territoire Cévennes Gard Camargue et par délégation "* suivie des fonctions, du prénom et du nom du signataire.

En cas d'absence de Mme Véronique BEHEREGARAY, la délégation qui lui est consentie est exercée par ses suppléants désignés en la personne de :
-M. Pascal WESTRELIN, également mis à disposition du CHU de Nîmes à 2% de son temps de travail

1.14 EHPAD rattachés au CH ALES

Vu l'arrêté ARS N°2024-2346 désignant M. CATALDO en qualité de directeur par intérim de l'EHPAD Résidence Champorus à Génolhac,
Vu l'arrêté ARS N°2025-7379 désignant M. CATALDO en qualité de directeur intérimaire de l'EHPAD Jean Lasserre à Euzet les bains,
Vu l'arrêté ARS 2025 désignant M. CATALDO en qualité de directeur par intérim de l'EHPAD Résidence les Vallées à Villefort,
Vu l'arrêté ARS N°2025-3781 désignant M. CATALDO en qualité de directeur intérimaire de l'EHPAD le Brestalou à Corconne et de l'EHPAD Devillas à Quissac en direction commune,
Vu l'arrêté ARS N°2025-3781 désignant M. CATALDO en qualité de directeur intérimaire de l'EHPAD public intercommunal de Sommières-Calvisson – sites la Coustourelle et le Vignet

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christian CATALDO, délégation de signature est donnée à M. Pascal WESTRELIN, Adjoint au Directeur, à l'effet de signer les documents afférents à la gestion de tous les EHPAD cités ci-dessus.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christian CATALDO et de M. Pascal WESTRELIN, délégation de signature est donnée à Mme Natacha ZANATTA, Directrice Adjointe, à l'effet de signer les documents afférents à la gestion des EHPAD suivants : l'EHPAD Jean Lasserre à Euzet, l'EHPAD Résidence Champorus à Génolhac et l'EHPAD Résidence des Vallées à Villefort, le Brestalou à Corconne, l'EHPAD Devillas à Quissac, l'EHPAD public intercommunal de Sommières-Calvisson – sites la Coustourelle et le Vignet

1.15 Pharmacie

Le Docteur Vincent BOUIX est chargé, en qualité de praticien hospitalier, de la responsabilité de la pharmacie à usage intérieur. Le Docteur Vincent BOUIX exerce les attributions relevant de son domaine de compétence exclusive : les médicaments, les produits et les dispositifs médicaux stériles relevant d'un marché public dans le cadre de l'exécution des marchés signés par l'établissement support à compter du 02.01.2018 ou signés par le CHAC avant le 31.12.2017.

1.16 Astreintes de direction

Afin d'assurer la continuité de la direction de l'établissement, les directeurs associés au tour de garde de direction sont :
-M. Emmanuel ANDRE
-Mme Véronique BEHEREGARAY
-Mme Delphine BOYER
-Mme Nathalie DELEUZE
-Mme Jacqueline FAUQUEMBERGUE
-M. Jean-Noël GRAS
-Mme Audrey PERRIER
-Mme Valérie QUEROL
-Mme Amélie SACHOT
-M. Pascal WESTRELIN

A ce titre, l'administrateur de garde reçoit délégation générale à l'effet de signer dans les matières qu'il rencontre durant les gardes. Il rend compte au comité de direction du déroulement de la garde. De manière générale et notamment durant la garde administrative, le directeur de l'établissement est averti sans délai, dès lors qu'il survient un problème grave ou lié à la sécurité.

Article 2
La présente décision prend effet à la date du 17 août 2026, annule et remplace la décision n°887 du 19 janvier 2026. Elle sera notifiée aux membres de l'équipe de direction et aux administrateurs de garde de direction.

Article 3
Les délégataires sont chargés de l'exécution de la présente délégation dont ampliation sera adressée à M. le Délégué Départemental de l'Agence Régionale de Santé OCCITANIE ainsi qu'à la comptable publique responsable de la trésorerie hospitalière d'Alès, et qui fera l'objet d'une insertion au recueil des actes administratifs du département.

Alès, le lundi 17 aout 2026

Christian CATALDO
Directeur du Centre Hospitalier Alès-Cévennes et du Centre Hospitalier de Ponteils

Direction des affaires générales, de la communication et des relations avec les usagers

Pascal WESTRELIN
Adjoint au Directeur

Audrey PERRIER
Attachée Administration Hospitalière

Direction des ressources humaines et de la formation

Emmanuel ANDRE
Directeur adjoint

Amélie SACHOT
Attachée Administration Hospitalière

Direction des soins

Jacqueline FAUQUEMBERGUE
Directrice des soins et directrice de la commission projets

Direction des ressources financières, du contrôle de gestion et de la patientèle

Delphine BOYER (par intérim)
Directeur adjoint

Direction du pôle personnes âgées et des affaires culturelles

Jean-Noël GRAS
Directeur adjoint

Nathalie DELEUZE
Cadre sup. de santé

Direction des ressources logistiques, techniques, des achats, de l'UPC et du GIP « blanchisseur Cévenol » et du SIH

Véronique BEHEREGARAY
Directrice Adjointe

Direction de la qualité et de la gestion des risques

Valérie QUEROL
Responsable qualité et gestion des risques

Direction des EHPAD rattachés au CH ALES

Natacha ZANATTA
Directrice adjointe

Dr Vincent BOUIX
Praticien hospitalier – Pharmacien